

N° 36539

Le 17 mars 2016

March 17, 2016

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Cromwell et Côté

Coram: McLachlin C.J. and Cromwell and
Côté JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Directeur des poursuites criminelles et
pénales

Director of Criminal and Penal Prosecutions

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Robert Jodoin

Robert Jodoin

Intimé

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation de délai pour la signification et le dépôt de la réponse à la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro, 500-10-005511-132, 2015 QCCA 847, daté du 8 mai 2015, est accueillie.

The motion for an extension of time to serve and file the response to the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number, 500-10-005511-132, 2015 QCCA 847, dated May 8, 2015, is granted.

J.C.S.C.
J.S.C.C.